

Compte-rendu du conseil du lundi 15 février 2021

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre en date du 8 février 2021 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents :

Emmanuelle JARDIN-PAYET - Daniel VINCENT – Céline BLANLOT – Jean-Paul FANET – Sophie LE PIFRE – Jean-François MORLAY – Sylviane LELANDAIS – Pascal GUEGAN — Aziz BALADI – Ludivine BENOIT – Sébastien PATINET – Christine MIOUX – Yann LEBOUTEILLER – Carla DELÉPÉE – Salah GHERBI— Jean-Jacques MATHERN-
Marlène PREVEL (du point n°1 au n°5) – Martine FOURNIER – Sébastien PICOT – Martine RUFFIN – Jean-Luc GAUFFRE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Frédérique KALBUSCH

Marlène PREVEL donne pouvoir à Yann LEBOUTEILLER à partir du point n°5

Secrétaire de séance : Carla DELÉPÉE

Ordre du jour

1°) Approbation du compte-rendu du lundi 18 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

2°) Présentation de la Maison de l'Habitat

Monsieur Karl MAROT, responsable de la maison de l'habitat et Madame Pascaline BRIARD présentent aux membres du conseil le rôle et les missions de la Maison de l'Habitat, ainsi que les dispositifs d'aide à la rénovation de l'habitat mis en place par la Communauté Urbaine. Ils indiquent au conseil qu'à compter du mois d'avril 2021 et ce à raison d'une fois par mois se tiendra une permanence d'information des habitants à Hermanville-Sur-Mer. Le planning sera bientôt disponible et la commune relayera l'information par ses différents canaux de communication.

3°) Vote du compte administratif 2020 – commune

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2020 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté à l'unanimité :

Section Fonctionnement		Réalisé
	Dépenses	2 568 626.52 €
	Recettes	2 854 564.62 €
Section Investissement		
	Dépenses	2 178 886.01€
	Recettes	1 510 773.72 €
Total		
	Dépenses	4 747 512.53 €
	Recettes	4 365 338.34€

4°) Approbation du compte de gestion 2020 – commune

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2020 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5°) Engagement des dépenses d'investissement 2021

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2020 : 2 099 201.77€ (opérations réelles hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Limite maximale : 2 099 201.77 € * 25% = 524 800.44 €.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la continuité des chantiers, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Entreprise	Désignation	TTC	Imputation
Menuiseries FREMONT	Fenêtres écoles	10 370 .00 €	21312
TOTAL DEPENSES NOUVELLES		10 370.00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits présentés ci-dessus.
- Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2021.

6°) Vote du compte administratif 2020 – Transport

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2020 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Section Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	10 429.29 €
Recettes	16 391.90 €
Section Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Total	

Dépenses	10 429.29 €
Recettes	16 391.90 €

7°) Approbation du compte de gestion 2020– Transport

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité que le compte de gestion du budget transport dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2020 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8°) Suppression du budget transport

Monsieur le Maire expose que le budget transport n'a plus de raison d'être puisque le service ramassage scolaire n'est plus assuré depuis septembre 2020 selon la décision prise par le conseil municipal du 7 juillet 2020. Aussi après en avoir échangé avec le Trésor Public, il n'y a plus lieu de maintenir le budget annexe transport. Il convient donc d'approuver sa dissolution au 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la dissolution du budget annexe transport à compter 1er janvier 2021.
- dit que les résultats du compte administratif 2020 du budget transport seront intégrés au budget communal 2021.

9°) Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2021 les subventions aux associations présentées ci-dessous,
- ✓ DIT que ces subventions sont reprises au budget primitif 2021.

ASSOCIATIONS	Vote du conseil
SPORT EN SALLE (Gymnastique)	1 500,00 €
CVLH Fonctionnement	15 000,00 €
A. PETANQUE	300,00 €
ENTR'AIDE	600,00 €
REVES DE VOYAGES	200,00 €
GREFFES CARDIAQUES	200,00 €
APE (de Sept à Août)	600,00 €
MJCI Act. Hebdo.	9 600,00 €
MJCI Enfance Jeunesse	9 200,00 €
Junior Asso. "FIRE STUDIO"	300,00 €

RONDE DES ENFANTS	300,00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €
FIL DE LA COTE DE NACRE	200,00 €
CREAS des DROLES DE DAMES	200,00 €
SNSM	400,00 €
Modélisme Naval - Fonct.	500,00 €
Modélisme Naval - fête juillet	2 000,00 €
CINEMA LE CABIEU	500,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 6574	43 100,00 €

COOP MATERNELLE	
SORTIES	- €
BCD	300,00 €
SUBV SPECIALES	- €
TOTAL	300,00 €

COOP ELEMENTAIRE	
SORTIES	- €
BCD	500,00 €
SUBV CHAR A VOILE	1 075,00 €
SUBV.ROLLER	827,50 €
SUBV VOYAGE SCOLAIRE	- €
TOTAL COOPERATIVES SCOLAIRES - 65738	2 402,50 €

CNAS - 6574	7 218,60 €
--------------------	-------------------

Vote des subventions 2021 – CHL Terre et mer

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances expose les propositions de la commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2021

Hors la présence du Président de l'association, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2021 une subvention d'un montant de 12 000 € au CHL Terre et Mer.
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2021.

10°) Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que la tenue d'un débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire dans les communes de – de 3500 habitants. Néanmoins à l'instar de ce qui avait été initié par le conseil municipal précédent, il propose d'en mener un afin d'orienter la construction du budget primitif de la commune.

Il soumet au débat les grandes lignes suivantes :

Fonctionnement :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en prenant en compte que ces dépenses ont déjà fait l'objet depuis plusieurs années d'un resserrement. De plus il faut y intégrer les impacts de la

COVID 19 mais il souhaiterait que la construction du budget puisse, si cela est possible, être menée sur une année dite « normale ».

- Poursuivre la maîtrise de la masse salariale.
- Ne pas augmenter le taux des impôts locaux car la pression fiscale est déjà importante sur le territoire. Si le budget prévisionnel le permet, n'intégrer que le seul effet des bases qui conjugue à lui seul deux constantes : nouvelles bases fiscales liées aux constructions nouvelles et revalorisation des bases fixées par les services fiscaux.
- Prévoir un virement à la section d'investissement de l'ordre de la couverture du remboursement du capital.

Investissement

- Affecter le résultat de l'année soit 284 000 € au financement des nouveaux investissements.
- Être prudent par rapport aux cessions de terrains attendues.
- Lancer les grandes orientations du programme soit :
 - Poursuivre l'aménagement du parc municipal.
 - Lancer les études pour la reconstruction du Club de voile.
 - Maintenir le fonds de concours à la Communauté Urbaine pour les travaux de voirie et d'effacement des réseaux.

Le conseil débat des propositions de Monsieur le Maire et retient les orientations proposées.

11°) Vote d'une ligne de trésorerie interactive – Caisse d'Epargne.

Monsieur le Maire adjoint chargé des finances présente au conseil les caractéristiques de la ligne de trésorerie que propose la Caisse d'Epargne. Celle-ci permettra de gérer au quotidien la trésorerie notamment liée aux opérations du pôle dans l'attente du versement des subventions.

Caractéristiques

- Montant : 460 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : €STER + marge de 1.20% ou taux fixe 1.50% l'an
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 460 €
- Commission de mouvement : exonération
- Commission de non-utilisation : 0.25 % de la différence entre le montant de LTI et l'encours quotidien moyen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer la ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne en retenant comme taux : €STER + marge de 1.20

12°) Aide à l'achat de vélo à assistance électrique

Monsieur le Maire explique que les communes de la Communauté urbaine Caen la mer qui attribueront une subvention pour les vélos à assistance électrique pourront faire bénéficier leurs habitants d'une aide complémentaire de Caen la mer de 50 €. Ce montant sera versé directement par Caen la mer à la commune.

Caen la mer aidera ainsi les dossiers soumis aux mêmes conditions que celles de l'Etat et notamment au même plafond de ressources afin de renforcer le soutien global aux bénéficiaires les plus précaires (pour un revenu fiscal par nombre de parts inférieur ou égal à 13 489 € - aide de l'Etat de 200 € maximum sous conditions.)

Aussi, conformément aux engagements du projet municipal, à savoir développer les modes de déplacements alternatifs, et notamment soutenir les déplacements à vélo, la commune d'Hermanville-Sur-Mer souhaite ainsi aider ses habitants (majeurs) à acquérir un vélo à assistance électrique dans les conditions ci-après et sous

plafond de ressources déterminées (revenu fiscal de référence/ nombre de parts fiscales du foyer). Les aides restent accordées dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget.

Quotient familial annuel	Montant de la participation de la commune
≤ 13 489 €	25% du montant de l'acquisition avec une participation maximale de 250€ pour un VAE.

Cette aide est cumulable avec l'aide de l'Etat. Les demandes d'aides sont instruites dans l'ordre d'enregistrement par le secrétariat général.

Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- Etre domicilié à Hermanville-Sur-Mer
- Achat du vélo neuf ou d'occasion, homologué (certificat), dans un magasin de Caen-la-mer ayant pignon sur rue dans les 3 mois précédant la demande d'aide.
- Non revente du vélo dans les 2 ans qui suivent l'achat.
- Une aide par personne dans la limite de 2 aides par foyer maximum.

L'aide est mise en place à compter du 1^{er} avril 2021. Un formulaire sera disponible sur le site internet de la commune et à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire propose de fixer un budget prévisionnel pour 2021 à hauteur de 5 000 € soit 20 aides accordées sur 2021 au titre de l'aide de la commune d'Hermanville-Sur-Mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'un dispositif de subvention de la commune d'Hermanville-Sur-Mer à l'achat d'un vélo à assistance électrique tel que ci-dessus décrit ;
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

13°) Création d'un poste d'agent de maîtrise – suppression d'un poste de technicien

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le départ à la retraite du directeur des services techniques (grade de technicien) au 31 décembre 2020 et la réorganisation des services techniques, notamment la redéfinition de la répartition des missions entre les compétences communales et les compétences communautaire :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} avril 2021 pour les missions relevant des compétences communales.
- Supprime le poste de technicien à partir du 1^{er} avril 2021.
- charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

14°) Informations du maire et des maires-adjoints

- **Dispositif d’alerte de la population par SMS** : Monsieur le Maire informe le conseil que le lancement du dispositif « Mairie Pop In » connaît un certain succès auprès de la population puisqu’après une semaine de campagne téléphonique, plus de 500 personnes se sont déjà inscrites sur la plateforme. Le recensement se poursuit pour atteindre idéalement une cible de 700 à 800 personnes. Monsieur le Maire rappelle que l’enjeu du dispositif est de permettre à la population d’être informée très rapidement par SMS d’un évènement urgent ou d’une manifestation particulière. Il ne s’agit pas d’inonder les habitants de SMS afin que le caractère d’urgence soit maintenu.

- **Calendrier**
 - jeudi 18 février 2021- *Réunion des associations* pour l’organisation de la fête du sport, des associations.
 - Mardi 23 février -18h30 : *commission cadre de vie et aménagement du territoire élargie au conseil municipal* avec deux thématiques : projet centre bourg et lancement des travaux pour la reconstruction du club de voile.
 - Jeudi 25 février – 17h00 : *CCAS – élaboration du budget*
 - Mardi 2 mars – 18h30 : *commission ressources stratégiques* - Elaboration du budget – ressources humaines.
 - Lundi 8 mars 2021 – 19h30 : *conseil municipal*.

- Madame le Maire-adjoint chargée de la culture informe le conseil que le **bulletin municipal** sera à la distribution à partir du mercredi 17 février 2021.

- Le Projet artistique **Bagages sonores**, projet de résidence d’artiste soutenu par la DRAC, le Conseil Départemental du Calvados et la ville d’Hermanville va démarrer à la médiathèque. Les artistes vont rencontrer les habitants, les enfants, les associations pour les questionner sur leur rapport à leur ville, sur leurs souvenirs, leurs ressentis... Les permanences sont les suivantes :
 - ✓ Mardi 16 février de 14h à 17h
 - ✓ Mercredi 17 février de 10h à 12h
 - ✓ Mardi 9 mars de 14h00 à 16h30
 - ✓ Vendredi 12 mars de 14h00 à 17h00
 - ✓ Vendredi 19 mars de 14h00 à 17h00A partir des témoignages collectés dans différents lieux, les artistes pourront créer un paysage collectif à voir, écouter, sentir autour d’un spectacle qui sera présenté à la population.

- Monsieur le Maire chargé de la vie quotidienne informe que la Communauté Urbaine va mettre en place sur les plages de son territoire une information uniforme pour la **préservation des animaux** (ex : phoque, oiseaux, etc..).

- Madame le Maire-adjoint chargée de l’enfance et la jeunesse indique que **l’accueil des jeunes** se fera sur Colleville au Gymnase de Colleville Montgomery pendant les vacances scolaires et que **l’ouverture du Centre de Loisirs** est confirmée à Hermanville-Sur-Mer à compter du 22 février avec deux thématiques retenues autour de la Bande Dessinée sur la première semaine (participation à un concours autour de la BD avec le soutien de Germain notre animateur multimédias) et autour de l’Afrique pour la deuxième semaine.

- Elle informe le conseil que l’APE a décidé **d’annuler le carnaval** en raison du contexte sanitaire. L’APE est en contact avec l’école pour proposer un goûter avec déguisements. Les classes de maternelles sont en cours de réflexion pour mettre en place cette activité. En revanche, le dispositif n’est pas retenu pour les classes élémentaires. L’APE va mettre en place des défis sportifs à réaliser chez soi avec remise de médailles pour les gagnants de ces défis.

- Le 25 février, dans le cadre de l'accueil jeunes, Carla DELÉPÉE et Sébastien PATINET vont aller à la rencontre des jeunes pour leur expliquer ce qu'est la **démocratie participative** et les inviter à remplir le questionnaire mis en place autour de ce sujet.

13°) Questions diverses

Un conseiller demande si la commune a autorisé ENGIE a effectué un **démarchage à domicile**. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a autorisé aucun démarchage si ce n'est la campagne téléphonique « mairie pop in ». Il informe le conseil que la gendarmerie appelle à la vigilance car de nombreuses actions frauduleuses sont en cours sur le territoire de la Côte de Nacre. Madame BENOIT propose de prévenir la population par un SMS d'alerte. Monsieur le Maire retient la proposition qui sera couplée par une information sur les panneaux lumineux et le site internet de la commune.

Trophée de la médiation numérique : Monsieur PATINET informe le conseil que la Région va remettre un trophée de la médiation numérique à la médiathèque pour son projet « Un petit grain de sable dans l'EPN », porté par Germain PERONNE, notre animateur multimédia. Ce projet consiste à mettre en place des activités numériques pour les tout-petits dans des cabines de plage confectionnées par nos services techniques. La remise du Trophée aura lieu le jeudi 11 mars au Dôme à Caen. La commune d'Hermanville-Sur-Mer y sera représentée.

Fin du conseil : 22h20

Prochain conseil : lundi 8 mars 2021.